

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

MARCHE N°24TEF09

Achat de vélos à assistance électrique (VAE) et ses accessoires

LOT N°:

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

Grenoble Air Parc
1 avenue Roland Garros
38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT			
	Objet	Achat de vélos à assistance électrique (VAE) et ses accessoires	
\Rightarrow	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte	
	Type de contrat	Accord-cadre	
€	Prix	Prix unitaires	
	Durée / Délai	Défini par lot	
4	Reconduction	Avec	
莊	Variantes	Sans	
ttt	PSE	Sans	
(\$ }	Avance	Sans	
000	Clause sociale	Sans	
	Clauses environnementales	Avec	

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots	4
2 - Identification de l'acheteur	5
3 - Identification du co-contractant	
4 - Dispositions générales	
4.1 - Objet	7
4.2 - Mode de passation	7
4.3 - Forme de contrat	7
5 - Prix	7
6 - Durée de l'accord-cadre	8
6.1 - Durée du contrat	
6.2 – Délai d'exécution du contrat	8
6.3 - Reconduction	
6.4 - Reconduction anticipée	8
7 - Paiement	
8 - Signature	
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES	
PRESTATIONS	11

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Achat de VAE neufs et accessoires
02	Achat de VAE reconditionnés et accessoires

Consultation n°: 24TEF09 Page 4 sur 11

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Monsieur le Président de Bièvre Isère Communauté

Ordonnateur : Monsieur le Président de Bièvre Isère Communauté

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le responsable du service de gestion comptable de St Marcellin,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces

contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;				
Le signataire (Candidat individuel),				
M / Mme				
Agissant en qualité de				
m'engage sur la base	de mon offre et pour mon propre compte ;			
Nom commercial et dénomination sociale				
Adresse				
Courriel				
Numéro de téléphone				
Numéro de SIRET				
Code APE				
Numéro de TVA intracommunautaire				
engage la société	sur la base de son offre ;			
Nom commercial et dénomination sociale				
Adresse				

Consultation nº: 24TEF09 Page 5 sur 11

Courriel	
Courner	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	
Le mandataire (Candid	dat groupé),
M / Mme	
Agissant en qualité de	
désigné mandataire : du groupement solidai	ire
solidaire du groupeme	
Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement 1, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Date et signature originales

Consultation n°: 24TEF09 Page 6 sur 11

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et ses accessoires

La présente consultation consiste en l'acquisition de :

- Vélos à assistances électriques neufs et reconditionnés ;
- Vélos cargos assistances électriques (de type Longtail (vélo rallongé à l'arrière) et/ou Biporteur (vélo rallongé à l'avant) neufs et reconditionnés ;
- Divers équipements de confort et de sécurité.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 2 lots.

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- les promotions : en cas de promotion exceptionnelle sur un article, le titulaire s'engage à informer les services gestionnaires de commandes, de l'offre promotionnelle et à appliquer le tarif le plus avantageux pour BIEVRE ISERE COMMUNAUTE entre celui ressortant des conditions normales du marché ou celui résultant de la promotion sans remise. Le titulaire doit joindre le justificatif de la promotion.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°01 - Achat de VAE neufs et accessoires

Période	Maximum HT	
1	35 000,00€	
2	7 000,00 €	
3	7 000,00 €	
4	7 000,00 €	
Total	56 000,00€	

(1) Date et signature originales

Consultation n°: 24TEF09 Page 7 sur 11

Pour le lot n°02 - Achat de VAE reconditionnés et accessoires

Période	Maximum HT	
1	15 000,00€	
2	3 000,00 €	
3	3 000,00 €	
4	3 000,00 €	
Total	24 000,00 €	

6 - Durée de l'accord-cadre

6.1 - Durée du contrat

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an.

L'accord-cadre est conclu à compter de la réception du premier bon de commande.

6.2 - Délai d'exécution du contrat

Les délais de livraison des prestations sont plafonnés à 1 mois à compter de la date de réception du bon de commande.

Le délai de livraison proposé par le candidat dès réception du bon de commande est de :Jours

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

6.3 - Reconduction

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

6.4 - Reconduction anticipée

Dans le cas où le seuil maximum de l'accord-cadre serait atteint avant la fin de la période concernée, l'accord-cadre pourra être reconduit expressément par anticipation.

La nouvelle période contractuelle débute à compter de la date de réception par le titulaire de la lettre de reconduction anticipée. La durée globale de l'accord-cadre s'en trouve proportionnellement réduite, sans que le prestataire puisse élever une quelconque réclamation ni prétendre à aucune indemnité.

(1) Date et signature originales

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Ouvert au nom pour les prestations			
-			
Code banque :	Code guichet :	N° de compte :	
•			
Ouvert au nom			
Code banque : IBAN :	Code guichet :	N° de compte :	
BIC :			
-	lans ce document fait envoyée par voie pos	_	nt prévenir le pouvoir adjudicateur
En cas de groupeme	ent, le paiement est e	effectué sur 1 :	
un compte uniq	ue ouvert au nom du	mandataire ;	
les comptes de annexe du prés		res du groupement suiva	ant les répartitions indiquées en
		si les deux cases sont d du CCAP s'appliquent.	cochées, le pouvoir adjudicateur
8 - Signature			
ENGAGEMENT DU	CANDIDAT		
la (les) société(s) po	our laquelle (lesquelle	es) j'interviens (nous interv	re à mes (nos) torts exclusifs que venons) ne tombe(nt) pas sous le l1-14 du Code de la commande
(Ne pas compléter d	lans le cas d'un dépĉ	t signé électroniquement	
Fait en un seul origin	nal		
Tall en an 3cai ongi	A		
Signate	ure du candidat, du n	nandataire ou des membr	es du groupement 1
(1) Date et signature origin	ales		

Consultation n°: 24TEF09 Page 9 sur 11

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

A Saint Etienne de St Geoirs

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur,



NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

	Signature ¹				
	A Le				
et d	evant être exécutée par : en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant				
	La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :				
	La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :				
	La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :				
	La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :				
	pie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créance de :				
Ο-	de difficulte en continue excessabilita necon tito necon tito N III (elePerennent de c. 7.19)				

(1) Date et signature originales

Consultation n°: 24TEF09 Page 10 sur 11

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

Consultation n°: 24TEF09 Page 11 sur 11